

COMMUNE DE SAINT-GERMAIN-DES-PRES

Département du Loiret
Canton de COURTENAY
Arrondissement de Montargis

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Le 31 Mars de l'an deux mille vingt-six à dix-neuf heures quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie de St Germain des Prés, sous la présidence de Monsieur Christophe BETHOUL, Maire.

Date de la convocation : 23/03/2026

Présents :

MM. BETHOUL Christophe, VITERBO Patrice, DELAPORTE Anthony, KOCK Serge, BEETS Jean-Claude, SABLÉ Laurent, DELABROUILLE Romain, DUFOUR Sylvain, FROLO Ludovic, SERGENT Pascal

Mme JALOUZOT Sarah, ABSOLU Annie, QUATRESOUS Eloïse, DESBRANDES Emmanuelle, REIGNAULT Marie-Pierre, BARATA Stéphanie, OBENANS Ingrid, BIZOT Aurore, GALVEZ Dolorès,

Secrétaire de séance Mr KOCK

Le Maire ouvre la séance par la lecture du procès-verbal de la réunion du 20.03.2026 qui est approuvée à l'unanimité.

Monsieur le Maire présente un rapport sur les décisions prises depuis la séance du 09.03.2026 en vertu de la délégation du Conseil Municipal au titre de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

NOMINATION DES COMMISSIONS MUNICIPALES

DELIB N° 2026-014

Vu l'article L2121-22 du code général des collectivités territoriales, Considérant qu'à la suite des élections municipales du 20 Mars 2026, il convient de constituer les commissions municipales, et ce pour la durée du mandat,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DESIGNE les membres des commissions suivantes :

Commissions Municipales

Président Vice-Président	Composition des commissions
Commission des Finances	<i>Mme JALOUZOT Sarah (Vice-Présidente)</i> Mr SABLÉ Laurent Mr SERGENT Pascal Mr FROLO Ludovic Mr BEETS Jean-Claude Mr DELAPORTE Anthony

Commission du Personnel	<p><i>Mr VITERBO Patrice (Vice-Président)</i></p> <p>Mme JALOUZOT Sarah Mme OBENANS Ingrid Mr KOCK Serge Mme GALVEZ Dolorès Mr DUFOUR Sylvain</p>
Commission Urbanisme	<p><i>Mme QUATRESOUS Eloïse (Vice-Présidente)</i></p> <p>Mr SABLÉ Laurent Mr VITERBO Patrice Mr BEETS Jean-Claude Mme DESBRANDES Emmanuelle</p>
Commission des travaux	<p><i>Mr BEETS Jean-Claude (Vice-Président)</i></p> <p>Mr VITERBO Patrice Mme DESBRANDES Emmanuelle Mr DELAPORTE Anthony Mr FROLO Ludovic Mr SERGENT Pascal Mme JALOUZOT Sarah Mr DELABROUILLE Romain</p>
Commission Restauration Scolaire	<p><i>Mme ABSOLU Annie (Vice-Présidente)</i></p> <p>Mr DELABROUILLE Romain Mme REIGNAULT Marie-Pierre Mme QUATRESOUS Eloïse</p>
Commission des Affaires Scolaires	<p><i>Mme REIGNAULT Marie-Pierre .(Vice-Présidente)</i></p> <p>Mme ABSOLU Annie Mr DELABROUILLE Romain Mr DUFOUR Sylvain Mme BIZOT Aurore</p>
Commission de Sécurité	<p><i>Mr DELAPORTE Anthony (Vice-Président)</i></p> <p>Mme JALOUZOT Sarah Mr BEETS Jean-Claude Mme QUATRESOUS Eloïse Mme BARATA Stéphanie Mme GALVEZ Dolorès</p>
Commission du Cimetière	<p><i>Mr KOCK Serge (Vice-Président)</i></p> <p>Mme REIGNAULT Marie-Pierre Mme GALVEZ Dolorès Mme ABSOLU Annie</p>

Commission Communication	<p>Mme ABSOLU Annie (Vice-Présidente)</p> <p>Mme DESBRANDES Emmanuelle Mme BARATA Stéphanie Mme OBENANS Ingrid Mr DELAPORTE Anthony</p>
Commission Animations – fêtes Associations	<p>Mr DELAPORTE Anthony (Vice-Président)</p> <p>Mr VITERBO Patrice Mme BARATA Stéphanie Mr DELABROUILLE Romain Mr FROLO Ludovic Mme ABSOLU Annie Mme DESBRANDES Emmanuelle Mme QUATRESOUS Eloïse Mr DUFOUR Sylvain Mme OBENANS Ingrid</p>

Ces commissions sont convoquées par le Maire, Président de droit.

Le Vice-Président est nommé pour représenter Mr le Maire en cas d'absence, et sera en charge de rédiger les rapports des commissions. Ces comptes-rendus seront transmis à l'ensemble des membres de la commission après validation du Maire.

Monsieur le Maire précise que Les commissions municipales ne sont formées que de membres du conseil municipal dont la composition est fixée par la présente délibération. Toutefois, Le conseil municipal peut également décider de créer des commissions extra municipales ou comités consultatifs en vue d'y associer des membres qui n'ont pas la qualité de conseiller municipal. Le conseil en fixe le nombre et les modalités de désignation des personnes extérieures ainsi que l'objet quand celui-ci sera ponctuel s'il est lié à un projet précis.

Le règlement intérieur peut alors donner des précisions sur la création et les travaux de ces commissions et comités.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'intégrer ces comités consultatifs lors de la rédaction du règlement intérieur du Conseil qui sera faite dans les 5 prochains mois.

A l'unanimité,

Les membres du Conseil Municipal

DONNENT leurs accords pour la création de comités consultatifs aux commissions nécessitant des avis de personnes extérieures au conseil municipal.

NOMINATION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES :

DELIB N° 2026-015

Le Maire propose de procéder à la nomination des membres de la commission d'appel d'offres qui doit se composer **de trois membres titulaires et de trois membres suppléants** pour une commune de moins de 3500 habitants, conformément aux articles 22,23 du code des marchés publics.

Considérant qu'à la suite des élections municipales du 20 Mars 2026, il convient de constituer la commission d'appel d'offres, et ce pour la durée du mandat,

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
PROCLAME élus les membres de la Commission d'appel d'offres :**

Membres titulaires	Membres suppléants
Mr BETHOUL Christophe Mr SABLÉ Laurent Mr DELAPORTE Anthony	Mr BEETS Jean-Claude Mr SERGENT Pascal Mr DELABROUILLE Romain

NOMINATION DE LA COMMISSION DE CONTROLE DES LISTES ELECTORALES :

DELIB N° 2026-016

La loi N° 2016-1048 du 01/08/2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2019, réforme intégralement les modalités de gestion des listes électorales et crée un répertoire électoral unique et permanent (REU) dont la tenue est confiée à l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE).

La loi du 01/08/2016 transfère par ailleurs aux maires, en lieu et place des commissions administratives, la compétence pour statuer sur les demandes d'inscription et de radiations des électeurs. Leurs décisions sont contrôlées à posteriori par les commissions de contrôle chargées de statuer sur les recours administratifs préalables obligatoires (RAPO) pour veiller sur la régularité des listes électorales.

Considérant la loi 2025-444 du 21 Mai 2025 :

Dans les communes dans lesquelles une seule liste a obtenu des sièges au conseil municipal lors de son dernier renouvellement ou dans lesquelles il est impossible de constituer une commission complète selon les règles prévues aux V et VI, la commission est composée :
« 1° D'un conseiller municipal pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission ou, à défaut, du plus jeune conseiller municipal. Le maire, les adjoints titulaires d'une délégation et les conseillers municipaux titulaires d'une délégation en matière d'inscription sur la liste électorale ne peuvent siéger dans la commission en application du présent 1° ;

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
PROCLAME élus les membres de la Commission de contrôle des listes électorales :**

Membre titulaire	Membre suppléant
Mme ABSOLU Annie	Mme REIGNAULT Marie-Pierre

NOMINATION DES DELEGUES CNAS :

DELIB N° 2026-017

A la suite des élections municipales du 20 Mars 2026, le Comité National d'Action Sociale pour le personnel des collectivités territoriales sollicite la nomination d'un délégué des élus pour la durée du mandat.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
DESIGNE, Monsieur BEETS Jean-Claude comme délégué des élus C.N.A.S.**

**NOMINATION DES DELEGUES DU S.I.I.S. SAINT GERMAIN-DES-PRES /GY-LES-
NONAINS**

DELIB N° 2026-018

Considérant qu'à la suite des élections municipales du 20 Mars 2026, il convient de nommer les membres délégués au SIIS, et ce pour la durée du mandat,

Vu les statuts du S.I.I.S. (Syndicat Intercommunal d'Intérêt Scolaire) et l'article L 5212-7 du Code Général des Collectivités territoriales, le Conseil Municipal procède au vote pour **l'élection de 7 délégués titulaires**.(1 délégué par classe scolaire + 1 personne)

Les résultats sont les suivants :

Nombre de suffrages exprimés	19
Majorité absolue	10

Nom	Date de naissance
DUFOUR Sylvain	27/11/1972
BIZOT Aurore	15/07/1986
GALVEZ Dolorès	24/03/1967
DELAPORTE Anthony	09/06/1978
ABSOLU Annie	18/12/1958
DESBRANDES Emmanuelle	04/06/1963
BEETS Jean-Claude	13/11/1962

ayant obtenu la majorité absolue des voix sont élus à l'unanimité pour représenter la commune de Saint Germain-des-Prés au titre de délégué titulaire au sein du S.I.I.S.

La durée du mandat, les conditions d'inéligibilité et d'incompatibilité d'un délégué du Conseil au sein des syndicats est la même que celui des conseillers municipaux.

NOMINATION DES DELEGUES DU SEGOCTER

DELIB N° 2026-019

Considérant qu'à la suite des élections municipales du 20 Mars 2026, il convient de nommer les membres délégués au SEGOCTER, et ce pour la durée du mandat,

Vu les statuts du S.E.G.O.C.T.E.R.(Syndicat d'Exploitation de Gestion des Ouvrages de Collecte et de Traitement des Eaux Résiduelles) et l'article L 5212-7 du Code Général des Collectivités territoriales, le Conseil Municipal procède au vote pour **l'élection de 4 délégués titulaires**.

Les résultats sont les suivants :

Nombre de suffrages exprimés	19
Majorité absolue	10

Nom	Date de naissance
BETHOUL Christophe	10/10/1972
BEETS Jean-Claude	13/11/1972
VITERBO Patrice	05/01/1958
KOCK Serge	02/09/1952

ayant obtenu la majorité absolue des voix sont élus à l'unanimité pour représenter la commune de Saint Germain-des-Prés au titre de délégué titulaire au sein du S.E.G.O.C.T.E.R.

La durée du mandat, les conditions d'inéligibilité et d'incompatibilité d'un délégué du Conseil au sein des syndicats est la même que celui des conseillers municipaux.

NOMINATION DES DELEGUES DU S.M.A.E.P.

DELIB N° 2026-020

Considérant qu'à la suite des élections municipales du 20 Mars 2026, il convient de nommer les membres délégués au SMAEP, et ce pour la durée du mandat,

Vu les statuts du S.M.A.E.P. de Château-Renard (Syndicat Mixte d'Alimentation en Eau Potable pour 6 communes) et l'article L 5212-7 du Code Général des Collectivités territoriales, le Conseil Municipal procède au vote pour **l'élection de 2 délégués titulaires et 1 délégué suppléant.**

Les résultats sont les suivants pour les **délégués titulaires** :

Nombre de suffrages exprimés	19
Majorité absolue	10

Nom	Date de naissance
BETHOUL Christophe	10/10/1972
VITERBO Patrice	05/01/1958

ayant obtenu la majorité absolue des voix sont élus à l'unanimité pour représenter la commune de Saint Germain-des-Prés au titre de délégué titulaire au sein du S.M.A.E.P.

Les résultats sont les suivants pour le **délégué suppléant** :

Nombre de suffrages exprimés	19
Majorité absolue	10

Nom	Date de naissance
BEETS Jean-Claude	13/11/1962

ayant obtenu la majorité absolue des voix sont élus à l'unanimité pour représenter la commune de Saint Germain-des-Prés au titre de délégué suppléant au sein du S.M.A.E.P.

La durée du mandat, les conditions d'inéligibilité et d'incompatibilité d'un délégué du Conseil au sein des syndicats est la même que celui des conseillers municipaux.

NOMINATION DES DELEGUES DU CFA EST LOIRET

DELIB N° 2026-021

Considérant qu'à la suite des élections municipales du 20 Mars 2026, il convient de nommer les membres délégués au CFA EST LOIRET, et ce pour la durée du mandat,

Vu les articles L 5212-7 et L5212-6 du Code Général des Collectivités territoriales portant sur la désignation des membres délégués du Comité syndical du C.F.A. EST LOIRET (**1 titulaire+1 suppléant**)

Les résultats sont les suivants pour **le délégué titulaire** :

Nombre de suffrages exprimés	19
Majorité absolue	10

Nom	Date de naissance
VITERBO Patrice	05/01/1958

ayant obtenu la majorité absolue des voix est élu à l'unanimité pour représenter la commune de Saint Germain-des-Prés au titre de délégué titulaire au sein du C.F.A. EST LOIRET.

Les résultats sont les suivants pour **le délégué suppléant** :

Nombre de suffrages exprimés	19
Majorité absolue	10

Nom	Date de naissance
DESBRANDES Emmanuelle	04/06/1963

ayant obtenu la majorité absolue des voix est élue à l'unanimité pour représenter la commune de Saint Germain-des-Prés au titre de délégué suppléant au sein du C.F.A. EST LOIRET ; La durée du mandat, les conditions d'inéligibilité et d'incompatibilité d'un délégué du Conseil au sein des syndicats est la même que celui des conseillers municipaux.

NOMINATION DES MEMBRES DU CCAS

DELIB N° 2026-022

Considérant qu'à la suite des élections municipales du 20 Mars 2026, il convient de nommer les membres délégués au CCAS, et ce pour la durée du mandat,

Le maire expose au conseil municipal qu'en application de l'article R 123-7 du code de l'action sociale et des familles, le nombre des membres du conseil d'administration du centre communal d'action sociale (CCAS) est fixé par le conseil municipal. Il précise que leur nombre ne peut pas être supérieur à 16 (et qu'il ne peut être inférieur à 8) et qu'il doit être pair puisqu'une moitié des membres est désignée par le conseil municipal et l'autre moitié par le maire.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE de fixer à 8 le nombre de membres composant le Conseil d'Administration du Centre Communal d'action sociale (4 membres du Conseil Municipal et 4 membres nommés par le Maire)

Après élection au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle,

- de désigner 4 membres du Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale

Membres du conseil municipal nommés :

Nom	Date de naissance
JALOUZOT Sarah	12/02/1981
SERGENT Pascal	04/05/1967
QUATRESOUS Eloïse	09/07/1990
GALVEZ Dolorès	24/03/1967

Ce conseil d'administration sera présidé par le Maire, Monsieur Christophe BETHOUL.

Monsieur le Maire précise qu'un avis du maire sera affiché en mairie pendant 2 semaines et publié sur le site internet de la commune afin d'assurer la publicité du renouvellement du conseil d'administration ouvert aux représentants d'associations de personnes âgées, familiales, personnes handicapées et administrés de la commune.

NOMINATION DU CORRESPONDANT DEFENSE – SECURITE :

DELIB N° 2026-023

Considérant qu'à la suite des élections municipales du 20 Mars 2026, il convient de nommer le membre délégué correspondant défense et incendie, et ce pour la durée du mandat,

La Délégation militaire départementale du Loiret contribue à l'animation du réseau des **Correspondants Défense** des communes du Loiret dont les missions ont été précisées dans des circulaires ministérielles du 26 octobre 2001 et du 18/02/2002 et par diverses instructions ministérielles. Ceux-ci ont vocation à contribuer à l'entretien du lien entre les Armées et la Nation.

Monsieur le Maire rappelle le rôle et les missions du correspondant :

- Informer les citoyens sur la politique de défense de la France
- Sensibiliser les jeunes générations à la défense (parcours de citoyenneté)
- Assurer un rôle pédagogique sur le devoir de mémoire, la reconnaissance et la solidarité.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
DESIGNE, Monsieur KOCK Serge correspondant Défense pour la commune de SAINT
GERMAIN DES PRES auprès de la délégation militaire départementale du Loiret.**

AFFAIRES DIVERSES :

Intervention de Mr VITERBO :

Monsieur VITERBO informe les membres du Conseil Municipal, que l'Association du Club de Football sollicite la commune pour prévoir une rénovation du terrain de foot.

Monsieur VITERBO explique qu'il a sollicité 2 entreprises spécialisées dans ce domaine. L'une d'entre elle a proposé un devis de 5 172 € TTC pour la prestation suivante :

- Décompactage du terrain
- Sablage
- Regarnissage gazon

Monsieur FROLO précise que le club de foot comptabilise actuellement 230 licenciés. Le terrain est en mauvais état : nombreux trous, instabilité du terrain.... Les joueurs en apprentissage ont beaucoup de difficultés à pratiquer sur ce terrain.

Ces travaux ne sont pas subventionnés, ils n'ont pas été exposés lors de la dernière commission des travaux, et donc ces dépenses ne sont pas inscrites au budget 2026.

En conséquence, Monsieur le Maire souhaite consulter le conseil municipal et demande un avis de principe pour pouvoir engager ces travaux de rénovation du terrain de football.

**Après avoir entendu l'exposé de Monsieur VITERBO,
Les membres du conseil municipal, à la Majorité, 18 voix POUR, 1 Abstention,
EMETTENT UN AVIS FAVORABLE pour la réalisation des travaux de rénovation du terrain
de football.**

Intervention de Mr DELAPORTE :

Une commission des fêtes doit être programmée rapidement pour l'organisation matérielle des cérémonies du 8 Mai ainsi que les festivités du 14 Juillet.

Monsieur le Maire valide la date du **20 Avril 2026 à 18 h 30** à la Mairie pour la prochaine commission des fêtes et cérémonies. La convocation sera transmise très prochainement.

Intervention de Mr DELABROUILLE :

- Signalement des travaux de voirie effectués sur la rue de la Chapelle à hauteur des panneaux STOP : des trous dans la chaussée n'ont pas été rebouchés et sont très dangereux.
Monsieur le Maire précise qu'une intervention de la STE SAUR a dû être réalisée et que le nécessaire sera fait pour remettre l'enrobé après travaux.
- Stationnement aux abords de l'école de la Claudinerie : la Gendarmerie est intervenue récemment pour vérifier le respect de la réglementation des automobilistes stationnant près de l'école et garantir la sécurité l'arrêt du transport scolaire.

Intervention de Mr SERGENT :

La commune a fait l'acquisition de 5 pièges à Frelons à pattes jaunes.
Cette commande a été faite en collaboration avec le PETR.
Ils seront installés à des endroits stratégiques pour protéger nos bâtiments publics.

Intervention de Mme BIZOT :

Portes ouvertes au CFA EST LOIRET et rencontres avec des professeurs :

Question de Mme BIZOT : la commune pourrait-elle prendre en charge des apprentis ?

Réponse de Mr le Maire : aucun poste n'est adapté pour recevoir les métiers d'apprentissage du CFA de Montargis. Toutefois la communauté de communes 3CBO a déjà conclu plusieurs contrats d'apprentissage avec cet établissement.

SEANCE LEVEE A 21 H 05

MR BETHOUL

MR VITERBO

MME JALOUZOT

MR DELAPORTE

MME ABSOLU

MR BEETS

MR DELABROUILLE

MR DUFOUR

MR FROLO

MR KOCK

MR SABLÉ

MR SERGENT

MME BARATA

MME BIZOT

MME DESBRANDES

MME GALVEZ

MME OBENANS

MME QUATRESOUS

MME REIGNAULT